



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 41 - Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) : Convention d'application pour l'année 2025

Délibération n° 007897

## Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) : Convention d'application pour l'année 2025

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	20/03/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Après une très belle saison touristique 2024, la préparation de la saison 2025 est en cours. La Ville missionne l'Office de tourisme et des congrès (OTC) communautaire sur la valorisation du patrimoine et les congrès. La Ville et l'OTC ont en effet conclu en 2023 une convention pluriannuelle sur 2023-2024-2025. Une convention d'application annuelle précise les actions prévues et la subvention accordée en 2025.

La nouvelle gouvernance (Président et Directrice) de l'OTC a engagé une importante démarche d'évolution structurelle et l'OTC s'appuie sur un nouveau contrat de vision pour proposer son programme d'actions 2025.

La Ville met par ailleurs à disposition de l'OTC des locaux au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville via une convention spécifique. Un travail est en cours sur un réagencements des espaces du rez de chaussée, l'OTC est associé et force de proposition, un des objectifs étant que l'OTC puisse proposer un accueil plus attractif et en phase avec la notion d'hospitalité.

A noter que le partenariat avec l'OTC est élaboré et conduit en concertation étroite entre la Ville et GBM.

### I. Contexte

Grâce à l'implication de l'ensemble de l'écosystème touristique (collectivités, OTC, professionnels...), la saison touristique 2024 s'est avérée une très belle réussite pour notre destination (fréquentation en hausse, belle programmation événementielle, taxe de séjour en forte évolution...).

Concernant l'OTC, la nouvelle gouvernance (Président et Directrice) en place courant 2024 a engagé une importante démarche d'évolution structurelle dans l'objectif de répondre avec plus d'efficacité aux attentes des collectivités GBM et Ville, mais aussi de satisfaire les attentes des usagers qui ne sont plus les mêmes vis-à-vis des offices de tourisme.

L'OTC est communautaire depuis 2017 mais les Communes ont conservé la possibilité de le missionner sur des actions spécifiques. C'est le cas de la Ville de Besançon qui missionne l'OTC sur la valorisation de son patrimoine et sur les congrès dans le cadre d'un conventionnement.

Les missions confiées par la Ville via la convention triennale 2023-2025 passée avec l'OTC portent sur :

- la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville, via notamment l'élaboration et la commercialisation de visites guidées pour individuels et groupes valorisant les richesses de la ville
- le développement du tourisme d'affaires et congrès (accueil, prospection).

La Ville met également à disposition de l'OTC des locaux pour son point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville.

Une réflexion pilotée par la Ville associant les acteurs concernés (OTC, OCAB, services de la collectivité) est en cours pour revoir l'organisation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (hors partie bureau). Un des objectifs de ce réagencement étant que l'OTC puisse proposer un espace d'accueil plus attractif et plus chaleureux et davantage en phase avec les attentes des touristes et habitants.

### II. Actions de l'OTC en 2025 au regard des conventionnements avec la Ville

L'ensemble des éléments présentés ci-après a fait l'objet d'échange entre l'OTC et l' élu en charge du tourisme et représentant la Ville au Conseil d'Administration de l'OTC accompagné des services.

## A/ Contrat de vision et réorganisation

L'OTC propose un contrat de vision fixant des objectifs dans lesquels inscrire l'action de l'association. Il s'articule autour des grands axes suivants :

- Développer une offre touristique attractive et durable à destination des touristes et des habitants ;
- Faire de Besançon la capitale de l'outdoor ;
- Développer la notion d'hospitalité dans la mission accueil ;
- Créer de nouvelles visites différenciantes ;
- Attirer des congrès de 200 à 500 personnes.

Après un état des lieux des moyens et de l'organisation, l'OTC a lancé en septembre 2024 une démarche structurelle pour pouvoir décliner ce projet. Il s'agit également d'intégrer la nécessaire évolution inhérente à tous les offices de tourisme pour répondre aux nouveaux usages en matière d'accueil et d'information, d'une part, et aux nouvelles attentes en termes de pratiques touristiques, d'autre part, avec notamment la recherche d'un tourisme plus durable.

L'OTC a ainsi défini sa nouvelle organisation structurée en 3 pôles :

- un pôle accueil-hospitalité, avec notamment en son sein un/e des conseillers/ères en séjour en charge du développement de la boutique et un/e autre en charge de l'observatoire ;
- un pôle ressources avec une forte composante communication ;
- un pôle commercialisation et développement renforcé qui regroupe les agents en charge des congrès, des groupes, des adhérents et du développement de la dimension outdoor.

Sans attendre la constitution de cette équipe reconfigurée, l'OTC a engagé un travail de diagnostic sur plusieurs fronts et lancé des chantiers pour faire évoluer son action dès 2025.

## B/ Actions 2025 de l'OTC s'inscrivant dans les conventionnements avec la Ville

### **Visites guidées :**

Objectif : créer de nouvelles visites différenciantes

L'OTC a dressé un diagnostic de l'offre existante qui a fait apparaître plusieurs constats : un nombre de thématique très importantes (75 contre 23 en moyenne dans des destinations équivalentes), certaines visites annulées faute d'inscrits ou avec très peu d'inscrits, des horaires pas forcément pertinents pour attirer, peu de propositions outdoor, etc.

Suite à cela, l'OTC a engagé un travail en étroite association avec l'équipe de guides conférenciers, qui se mobilisent fortement, pour faire évoluer les propositions et cela dès 2025.

Le nombre de thématiques sera ramené dans un premier temps à 40. Le programme est en cours d'élaboration mais devrait proposer des visites plus expérientielles, théâtralisées ou dansées, des visites outdoor, une visite surprise par mois...

### **Tourisme d'affaires :**

Objectif : Attirer des congrès de 200 à 500 personnes

L'OTC souhaite mieux cibler et développer son action de prospection en faveur des congrès, notamment en allant à la rencontre des acteurs locaux, potentiels prescripteurs d'événements et en améliorant le travail en coordination avec les différents partenaires.

Le pôle commercialisation qui va se structurer courant 2025 permettra une montée en puissance sur ces questions.

### **Réagencement de l'accueil :**

Les pratiques et attentes des usagers en matière d'informations touristiques évoluent. Les renseignements sont accessibles via les outils numériques. L'OTC se doit d'apporter un plus en termes d'accueil : conseil personnalisé des conseillers/ères en séjours, accueil des touristes et des habitants, premiers ambassadeurs du territoire, services, boutique attractive...

C'est pourquoi, l'OTC a intégré la réflexion sur le réagencement des espaces du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre de cette démarche pilotée par la Ville (groupe de travail Service relations internationales, tourisme, attractivité, DAB et OTC), l'OTC est force de proposition afin de permettre de mettre en place un accueil d'office de tourisme réinventé dans une optique d'hospitalité basée sur « l'humain ». Le positionnement et la configuration de l'espace d'accueil de l'OTC est ainsi

prévu d'ici la fin de l'année. En lien avec cette évolution, le projet de refonte et la montée en puissance de la boutique a démarré dans le but de la rendre plus attractive en termes de contenu et de mieux valoriser les savoir-faire locaux.  
L'OTC mobilisera une enveloppe sur son budget 2025 pour le mobilier de cet espace d'accueil repensé.

### III. Soutien de la Ville à l'OTC

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,

La convention d'application annuelle en annexe précise les modalités de versement.

En cas d'accord, la dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65.633.65748.0022163.10036.

*MM. François BOUSSO (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve la convention d'application annuelle 2025 entre la Ville et avec l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention triennale 2023-2024-2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

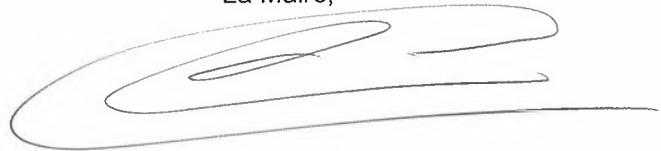
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLIOLO  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

**CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2024  
entre la Ville de Besançon et  
L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon  
(OTC)  
en déclinaison de la convention pluriannuelle 2023-2024-  
2025**

Entre

**La Ville de Besançon**, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du XX XX 2024, d'une part,

Et

**L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC)** dont le siège est situé 52 grande rue 25 000 BESANCON représentée par son président, Monsieur Patrice HENNEQUIN, d'autre part,

**Préambule**

La Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus, le montant de la subvention et ses modalités de versement. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2025.

**Article 1. Objet**

La présente convention d'application annuelle 2025 entre la ville et l'OTC a pour objet de décliner les attendus de la Ville vis-à-vis de l'OTC en 2025, d'arrêter le montant de l'aide accordée, les modalités de versement et de suivi.

**Article 2. Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

**Article 3. Missions confiées par la Ville pour 2025**

Les attendus de la Ville porte sur :

- la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville,
- l'élaboration et la commercialisation de visites guidées pour individuels et groupes valorisant les richesses de la ville
- le développement du **tourisme d'affaires et congrès** (accueil, prospection)

La Ville met également à disposition de l'OTC des locaux pour son point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville.

Une réflexion pilotée par la Ville associant les acteurs concernés (OTC, OCAB, services de la collectivité) est en cours pour revoir l'organisation du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville (hors partie bureau). Un des objectifs de ce réagencement étant que l'OTC puisse proposer un accueil plus attractif et davantage en phase avec les attentes des touristes et habitants.

#### **Article 4. Actions de l'OTC en réponse à ces missions confiées**

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance en place (tandem présidence/direction), du contrat de vision de l'OTC et d'une réorganisation, montée en compétence et professionnalisation de l'équipe et des moyens matériels en cours, l'OTC a engagé un travail de diagnostic sur plusieurs fronts et engagé des chantiers pour faire évoluer son action dès 2025.

Concernant les actions 2025 de l'OTC s'inscrivant dans les conventionnements avec la Ville, elles sont les suivantes :

##### ***Visites guidées :***

Objectif : créer de nouvelles visites différenciantes

L'OTC a dressé un diagnostic de l'offre existante qui a fait apparaître plusieurs constats : un nombre de thématiques très importantes (75 contre 23 en moyenne dans des destinations équivalentes), certaines visites annulées faute d'inscrits ou avec très peu d'inscrits, des horaires pas forcément pertinents pour attirer, peu de propositions outdoor, etc.

Suite à cela, l'OTC a engagé un travail en étroite association avec l'équipe de guides conférenciers, qui se mobilisent fortement, pour faire évoluer les propositions et cela dès 2025.

Le nombre de thématiques sera ramené dans un premier temps à 40, et le programme est en cours d'élaboration mais devrait proposer des visites plus expérientielles, théâtralisées ou dansées, des visites outdoor, une visite surprise par mois...

##### ***Tourisme d'affaires :***

Objectif : Attirer des congrès de 200 à 500 personnes

L'OTC souhaite mieux cibler et développer son action de prospection en faveur des congrès, notamment en allant à la rencontre des acteurs locaux, potentiels prescripteurs d'événements et en améliorant le travail en coordination avec les différents partenaires.

Le pôle commercialisation qui va se structurer courant 2025 permettra une montée en puissance sur ces questions.

##### ***Réagencement de l'accueil :***

Les pratiques et attentes des usagers en matière d'informations touristiques évoluent. Les renseignements sont accessibles via les outils numériques. L'OTC se doit d'apporter un plus en termes d'accueil : conseil personnalisé des conseillers/ères en séjours, accueil des touristes et des habitants, premiers ambassadeurs du territoire, services, boutique attractive...

C'est pourquoi, l'OTC a intégré la réflexion sur le réagencement des espaces du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre de cette démarche pilotée par la Ville (groupe de travail Service relations internationales, tourisme, attractivité, DAB et OTC), l'OTC est force de proposition afin de permettre de mettre en place un accueil d'office de tourisme réinventé dans une optique d'hospitalité basée sur « l'humain ». Le positionnement et la configuration de l'espace d'accueil de l'OTC est ainsi prévu d'ici la fin de l'année. En lien avec cette évolution, le projet de refonte et la montée en puissance de la boutique a démarré dans le but de la rendre plus attractive en termes de contenu et de mieux valoriser les savoir-faire locaux.

L'OTC mobilisera une enveloppe sur son budget 2025 pour le mobilier de cet espace d'accueil repensé.

#### **Article 5. Moyens financiers accordés par la Ville**

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2024, sous réserve du vote du budget de la Ville.

Cette subvention sera versée en 2 versements : 50% suite au vote du budget 2024 par la Ville, et 50% fin juin 2024.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65-95-6574-0022163-10036.

**Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon**

La Ville de Besançon met également à disposition de l'OTC gratuitement des locaux, valorisés à hauteur de 35 000 € dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que des moyens informatiques et un service de ménage par le biais d'une convention directe entre la Ville et l'OTC, qui font l'objet d'une refacturation. Ces aspects font l'objet d'une convention spécifique.

**Les autres dispositions sont référencées dans la convention d'objectifs pluriannuelle.**

Fait à Besançon, le  
en 2 exemplaires.

Pour la Ville de Besançon,

Pour l'association,

La Maire  
Anne VIGNOT

Le Président  
Patrice HENNEQUIN